



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 45954

Texte de la question

M. Pierre Hellier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les inquiétudes des enseignants quant à la réduction, dans le cadre de l'application de la réforme des programmes des lycées, dès la rentrée prochaine, du nombre d'heures d'enseignement de l'histoire-géographie pour les élèves des séries scientifiques. L'horaire hebdomadaire actuellement fixé à trois heures devrait en effet passer à deux heures et demie, les autres séries générales bénéficiant quant à elles de quatre heures hebdomadaires de cours d'histoire-géographie. Cette réduction conduit nécessairement à une remise en cause des contenus des enseignements affectant gravement leur cohérence. Certains événements majeurs de notre histoire contemporaine pourraient ainsi ne plus être évoqués. Cela est inacceptable. La mission attribuée aux lycées est de conduire les jeunes vers la citoyenneté et la compréhension critique du monde dans lequel ils vivent. Or, les besoins en matière de culture générale, d'ouverture au monde et de formation civique des élèves des séries scientifiques sont identiques à ceux des autres lycéens. Aussi, il lui demande de bien vouloir maintenir la dotation horaire actuelle de l'histoire et de la géographie, sciences sociales sans lesquelles il n'est pas d'éducation civique, dans les séries scientifiques des lycées.

Texte de la réponse

Dans sa conférence de presse du 27 avril 2000, le ministre de l'éducation nationale a défini les grandes orientations dans lesquelles s'inscrit la poursuite de la réforme des lycées : préserver la diversité des savoirs en favorisant l'égalité des filières qui les incarnent ; pour ce faire, des aménagements ont été apportés aux différentes séries et classes ; favoriser la mise en place des dispositifs d'innovation pédagogique, centrés plus étroitement sur les besoins des élèves : aide individualisée en classe de seconde, travaux personnels encadrés en classes de première et terminale ; rénover les contenus d'enseignement en préservant les exigences intellectuelles indispensables à une formation de qualité. La réforme s'applique à la rentrée 2000 en classes de première des séries générales. Les classes terminales seront concernées à partir de la rentrée 2001. S'agissant de l'histoire-géographie, le ministre est particulièrement attaché à l'enseignement de ces disciplines qui fournissent des éléments indispensables pour la connaissance et la compréhension du monde actuel, et ce dans toutes les séries. La réforme des lycées conserve toute leur place à ces disciplines fondamentales. Les horaires actuels ont été maintenus dans la plupart des séries, sauf en série S. Le réaménagement de cette série a en effet été conduit avec le double souci d'une part, de privilégier les matières scientifiques, en particulier les sciences expérimentales, afin d'y attirer en priorité les élèves réellement motivés par les études scientifiques et d'autre part, de maintenir une part significative à la culture générale non scientifique. C'est cette préoccupation qui a conduit notamment à compenser la baisse de l'horaire d'histoire-géographie d'une demi-heure en classe terminale par l'introduction de dédoublements. Le groupe technique disciplinaire, à qui a été confiée l'élaboration des nouveaux programmes des lycées dont l'application interviendra en classe de seconde à partir de la rentrée 2001, proposera également des ajustements à l'actuel programme de première scientifique, qui seront appliqués à compter de la rentrée scolaire 2000.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Hellier](#)

Circonscription : Sarthe (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45954

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mai 2000, page 2798

Réponse publiée le : 14 août 2000, page 4824